

Présentation du processus de sélection des villes et du partenariat pour le Programme de coopération ville-à-ville Canada – Union européenne (UE).

Le programme de Coopération Urbaine internationale (CUI), volet Amérique du Nord (CUI-AN) a ouvert l'appel aux candidatures pour les villes Canadiennes vendredi 1er Septembre 2017.

Le formulaire en ligne pour les candidatures est désormais disponible dans la section correspondante du site global du programme de CUI.

L'annonce sera diffusée et promue par la Délégation de l'UE au Canada, ainsi que par les acteurs et partenaires concernés dans le pays. Le délai pour envoyer vos propositions est lundi 9 octobre 2017.

Le processus de sélection démarrera immédiatement après la fermeture de l'appel.

- Les candidatures seront évaluées conformément aux critères de sélection dans la Partie A du formulaire et en concordance avec les réponses fournies aux questions dans les parties B, C, D, E.

- Si besoin, des informations complémentaires peuvent être demandées par les villes candidates pour le processus de sélection finale.

- Après la fermeture de l'appel aux candidatures, jusqu'à un maximum de six villes canadiennes seront conviées à participer au programme de coopération ville-à-ville par le programme CUI-AN.

- Les villes canadiennes sélectionnées seront associées avec des villes de l'UE ayant postulé au programme à travers un appel à candidatures distinct, également en cours.

Plus d'information est disponible sur le [site du programme de CUI-AN](#). Concernant le processus d'appel à candidatures pour les villes européenne, pour lesquelles la date limite pour postuler est le 21 septembre, veuillez cliquer [ici](#) pour plus d'information. Le cas échéant, les villes canadiennes sont invitées à informer leurs villes européennes partenaires qui souhaiteraient postuler.

Le volet de coopération ville-à-ville du programme de CUI a l'objectif d'établir des associations de villes fructueuses afin de procurer des bénéfices concrets et des solutions de développement urbain transférables aux villes s'engageant dans ce processus de partenariat.

L'objectif principal est d'établir un partenariat d'au moins 18 mois, qui serait axé sur le développement urbain durable et la mise en œuvre de plans d'action locaux, développés par les villes participantes, en collaboration avec les villes partenaires.